

Des franges urbaines sensibles aux extensions du bâti



Extension urbaine sous forme d'habitat isolé dans un paysage ouvert de plaine agricole.



Extension urbaine sous forme d'habitat isolé dans un paysage semi-ouvert à tendance bocagère.



Extension urbaine à partir d'opération d'ensemble dans un paysage ouvert de plaine agricole.

Une trame urbaine le plus souvent étirée



Le village-rue de Beaulieu-les-Fontaines.



Terrain resté libre de construction et bâtiment à reconquérir dans la trame urbaine.



Vue aérienne du village-rue de Beaulieu-les-Fontaines.



Frange urbaine sensible dans un paysage largement ouvert, village de Fresnières.

1 - LA CONFIGURATION URBAINE

La forme originelle des villages et des villes résulte de l'adaptation aux contraintes liées au site et à la desserte par les routes et chemins.

Les villages du Pays des Sources sont pour 19 d'entre eux implantés dans un paysage ouvert de plateau, 16 dans un paysage le plus souvent fermé de vallée, 8 dans un paysage semi-ouvert de coteau, et 5 dans un paysage fermé de forêt. Pour chacun d'entre eux, les conditions d'extension urbaine sont sensibles.

Les villages-rue correspondent à la forme la plus courante. Ces formes étirées rendent difficiles la création d'une véritable centralité, d'ailleurs la mairie et l'église sont souvent distants de plusieurs centaines de mètres, et les commerces ou services sont disséminés le long de la trame urbaine ne bénéficiant pas d'un effet de foisonnement. Ces formes sont consommateurs d'espace en laissant des terrains libres de construction au sein de la trame urbaine constituée et en multipliant le nombre de propriétés bâties à usage d'habitation venant au contact de l'espace agricole, ce qui ne facilite pas l'exploitation des sols. En outre, une trame urbaine étirée peut nuire au bon fonctionnement des réseaux (les bouclages sont moins faciles à créer pouvant engendrer des problèmes de pression) et contribue à accentuer les déplacements motorisés (voitures notamment) d'un point à l'autre du périmètre aggloméré de la commune.

Les villages-rue se trouvent sur les plateaux au nord du Matz et de la Divette, le long de la D1017. Les franges urbaines sont particulièrement visibles et nécessitent une attention particulière sur l'évolution de la transition espace bâti espace agricole. Le maintien de cônes de vue sur des édifices structurants (clocher, pigeonnier, etc.) pourrait être préconisé.

L'importance des implantations humaines dans les nombreux fonds de vallée fait que la configuration la plus courante est aussi celle du village-rue, souvent composé à partir de plusieurs noyaux (bourg et hameaux) qui sous l'effet du développement récent ont pu se rejoindre

pour ne former plus qu'un seul périmètre aggloméré. Est posée ici la question du maintien des coupures naturelles entre les noyaux urbains. Une grande majorité des élus rencontrés s'est montrée favorable à l'identification de ces coupures naturelles à préserver de l'urbanisation.

Les tissus bâtis viennent rarement au contact du cours d'eau. Pour autant, la rivière est peu visible dans la trame urbaine. Dans ces espaces de vallée où le relief est peu marqué, les extensions urbaines peuvent être particulièrement visibles si elles ne comportent pas une structure végétale d'accompagnement.

L'implantation traditionnelle sur les coteaux donne une silhouette particulière aux villages. Ils sont généralement en harmonie avec le paysage et les masses plantées qui peuvent les «chapeauter» (haut du coteau) ou les «border» (bas du coteau). Là encore, les extensions du bâti gagnant les pentes du coteau peuvent fragiliser cet équilibre dans le rapport espace bâti/espace naturel si aucun traitement paysager d'accompagnement n'est réalisé. Une tendance à la dissémination du bâti dans l'espace disponible est constatée. Les conditions d'exploitation, le plus souvent agricole, des espaces résiduels sont rendues difficiles par l'emprise et la forme de ces espaces grignotés et de plus en plus enclavés par l'urbanisation.

Les villages implantés dans les trames boisées de forêts prennent une forme en étoile (Elincourt Sainte Marguerite par exemple) ou se caractérisent par une forte diffusion spatiale du bâti (Thiescourt par exemple). Est posée dans ce cas, la question de l'articulation entre la frange boisée et les tissus urbanisés, plus particulièrement avec le maintien d'un espace de transition dont l'affectation des sols reste à préciser (le plus souvent des surfaces herbagères ou des fonds de jardin à préserver d'une densification de l'urbanisation).

Le Pays des Sources compte un nombre significatif de corps de ferme isolés aux champs. Ils sont le témoin de la richesse agricole du territoire et ont l'avantage d'être peu contraints dans une perspective de développement par rapport aux corps de ferme situés dans les trames urbaines

Des espaces publics participant à l'identité du territoire



Place du Souvenir à Lassigny, espace de centralité à renforcer.



Place du Jeu de Paume à Gournay-sur-Aronde aménagée en espace vert, lieu de stationnement, site de manifestation et aire de jeux.



Espace de loisirs dans le village de Canny-sur-Matz, lieu de rencontre intergénérationnelle, ouvert sur l'espace agricole.

Des espaces publics de qualité et complémentaires



Rue fleurie participant à l'embellissement du village de Biermont.

constructions récentes.

Toutefois, ces fermes isolées posent question quant à leur évolution au regard de possibles Cette transformations à des usages autres qu'agricoles. Ainsi, la création de logements de toute ou partie de ces bâtiments plus utiles à l'activité agricole peut engendrer la création de nouveaux noyaux urbains isolés dans l'espace agricole avec des besoins à satisfaire par la collectivité publique (desserte par les réseaux, conduite des enfants vers les écoles, etc.).

2 - LES ESPACES PUBLICS

La plupart des communes du territoire possèdent au moins un espace public ayant fait l'objet d'un traitement qualitatif à dominante minérale ou à dominante végétale.

Ces espaces publics ont des configurations spécifiques en lien avec le rôle de la commune : place commerçante dans les communes bien équipées, lieu public de manifestation (fête foraine, brocante, etc.), espace de loisirs (pour les petits, les adolescents et les adultes), espace de détente ou encore rue fleurie.

Il peut s'agir d'une place adoptant l'aspect d'une esplanade pouvant recevoir des manifestations ponctuelles tout en répondant aux besoins croissants de stationnement. L'espace public peut aussi correspondre à une aire de jeux de plein air, lieu de rencontre intergénérationnelle contribuant à la mixité sociale et à l'intégration des nouveaux habitants, tout en cherchant à donner une centralité au village. Il peut encore prendre un aspect plus paysager sous forme de parc public

des villages, pouvant se retrouver enclavés par les mettant en valeur les lieux ou d'ensemble fleuri participant à l'embellissement de la commune.

> succession d'espaces publics complémentaires d'une commune à l'autre participent à l'identité du territoire. A été évoquée l'idée de renforcer cette identité à partir d'un élément commun à l'ensemble des 47 communes du Pays des Sources. Cet élément correspond au point d'eau pouvant se décliner sous différente forme : fontaine, puits, mare, résurgence de source dans la trame urbaine.

> A noter que chacune des deux commune chefslieux de canton a engagé une réflexion pour mettre en valeur son espace public central, ce qui peut contribuer à leur dynamique commercial en accentuant leur attractivité.

> En revanche, les voies publiques sont de plus en plus encombrées par le stationnement plus ou moins matérialisé des véhicules des riverains. En effet, le taux de motorisation des ménages sur le Pays des Sources est élevé au regard des distances à parcourir pour accéder à l'emploi, aux commerces et aux services, et d'une offre alternative en transport collectif peu importante. Plus de 1 ménage sur 2 en moyenne possède au moins deux véhicules.

> Compte tenu de la configuration des tissus bâtis anciens, il n'est pas toujours possible de stationner ces véhicules sur l'emprise de la propriété reportant leur stationnement sur la chaussée, ce qui peut entraîner une gêne à la circulation (en particulier des engins agricoles). Ce constat conduit les élus à s'interroger sur des aménagements à envisager ou sur des règlementations à adopter.



Parc public de Dives valorisant les abords de la Divette.

Un architecture de qualité impactée par l'aspect des constructions récentes



Ensemble de constructions en pierres de taille.



Front bâti où alternent constrution en pierre et construction en brique.



Construction mélangeant briques et pierres avec ouvertures alignées et fenêtres à 6 carreaux.





Ensemble de constructions en pierres surmontées de briques.



Ensemble de constructions en briques rouges.



Constructions en briques et pierres.



Ensemble de constructions récentes en parpaings enduits ton clair.



Construction à ossature bois et remplissage brique.

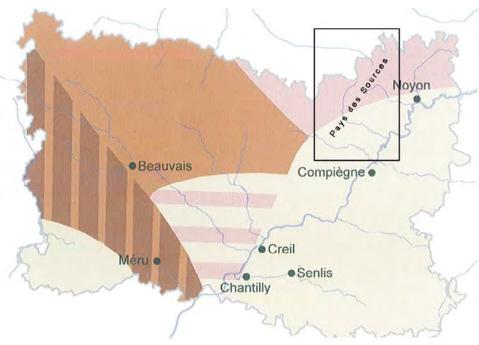


Façade en brique et modénature en pierres.



Construction contemporaine.

Une architecture marquée par la reconstruction



Matériaux dominants dans les constructions traditionnelles



Source : Atlas de Picardie



Bâtiment agricole fermant le corps de ferme sur la rue.



Bâtiment agricole avec hangar en retrait de la rue.





Large porte d'accès en bois sur bâti agricole à ossature bois et remplissage briques rouge.

3 - LES CARACTÉRISTIQUES L'habitat de faible hauteur (peu de **ARCHITECTURALES**

Les formes urbaines se caractérisent par deux types de tissus prédominants : les constructions anciennes le plus souvent implantées à l'alignement formant un front bâti sur la rue, les constructions récentes implantées en retrait de l'alignement et souvent en retrait des limites séparatives.

L'architecture locale est caractérisée par un élément spécifique : la récurrence de l'utilisation de la brique de teinte rouge dans la construction. Pour autant, le Pays des Sources est partagée par deux types de matériaux dominants dans les constructions traditionnelles : la brique au nord d'une ligne allant de Ressons-sur-Matz à Lagny, la pierre calcaire au sud de cette ligne. La pierre est notamment issue des carrières exploitées sur le massif de Thiescourt.

Les ravages causés par la Première Guerre mondiale ont engendré de nombreuses constructions en briques datant de la reconstruction, ce matériau étant alors moins coûteux et plus disponible. Aujourd'hui, la pierre reste dominante dans la partie sud-ouest du territoire (Gournaysur-Aronde, Monchy-Humières, Baugy) légèrement à l'écart de la ligne de front.

Néanmoins, bon nombre de constructions mélangent habilement la pierre de taille plutôt utilisée en ossature (chaînage ou pignon) ou en parement, et la brique rouge venant en remplissage. Le bois est également bien présent dans la construction, principalement agricole, sous forme de clin ou de haute porte, plus rarement il est utilisé en ossature avec perte d'identité rurale. alors un remplissage en brique.

Le bâti agricole est largement répandu sur le territoire. Il correspond pour l'essentiel à des bâtiments de brique rouge avec très peu d'ouverture, recouvert en ardoise ou en tôle.

Les matériaux de toitures correspondent le plus souvent à l'ardoise, la tuile mécanique ou la panne du nord.

Les teintes de couleur utilisées sur les menuiseries se marient bien avec la pierre claire tandis que le blanc ou la teinte bois foncé accompagne harmonieusement les façades en brique.

logements collectifs sur le territoire) dégage la vue sur l'environnement naturel. Lorsque cet environnement est ouvert, l'insertion architecturale des constructions constitue un enjeu fort, lorsqu'il est fermé l'impact des constructions peut être plus facilement atténué en se rapprochant des teintes des milieux naturels (bois, horizon,

Les principes d'implantations, la forte présence de la brique et la largeur des rues engendrent un aspect minéral dominant dans les noyaux urbains traditionnels. Les murs de clôtures en pierre de taille ou en briques restent encore nombreux et renforcent cette dominante minérale contrastant avec la diversité du végétal (couronne herbagère, boisements, cultures) autour des secteurs urbanisés.

L'habitat récent diffère de manière significative de l'habitat ancien. En effet, l'implantation en retrait de l'alignement sur la rue est généralisée. Le matériau dominant est le parpaing et la brique creuse enduits de teinte claire pouvant dénoter par rapport à la brique rouge dominante. Les ouvertures ont des formes qui ne suivent pas nécessairement les références architecturales du secteur. Les menuiseries adoptent également des teintes claires.

Plus généralement, la multiplication de l'habitat pavillonnaire aux caractéristiques architecturales pas toujours en phase avec le bâti ancien des villages, tend à engendrer une banalisation du bâti et une

Une plaquette de recommandations architecturales a été élaborée en septembre 2000 sur le Pays des Sources en lien avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Oise. Une très grande majorité des élus rencontrés serait favorable à ce que cet outil face l'objet d'une mise à jour et soit davantage détaillée en tenant compte des différents types de construction (réhabilitation de maisons anciennes, transformation de bâtiment agricole, construction contemporaine, etc.) et des divers courants architecturaux observés sur le territoire (dominante pierre, dominante brique, briques et pierres, etc.).

Un patrimoine bâti diffus et peu connu



Eglise de romane de Roye-sur-Matz.



Couleur ocrée de l'église d'Antheuil-Portes.



Eglise de Le Plessis-de-Roye.



Cimetière militaire à Vignemont.



Château d'Elincourt-Sainte-Marguerite.



Vue lointaine sur l'église et le village de Mareuil-la-Motte.



Rue pavée à Conchy-les-Pots.



Monument funéraire de Gournay-sur-Aronde.



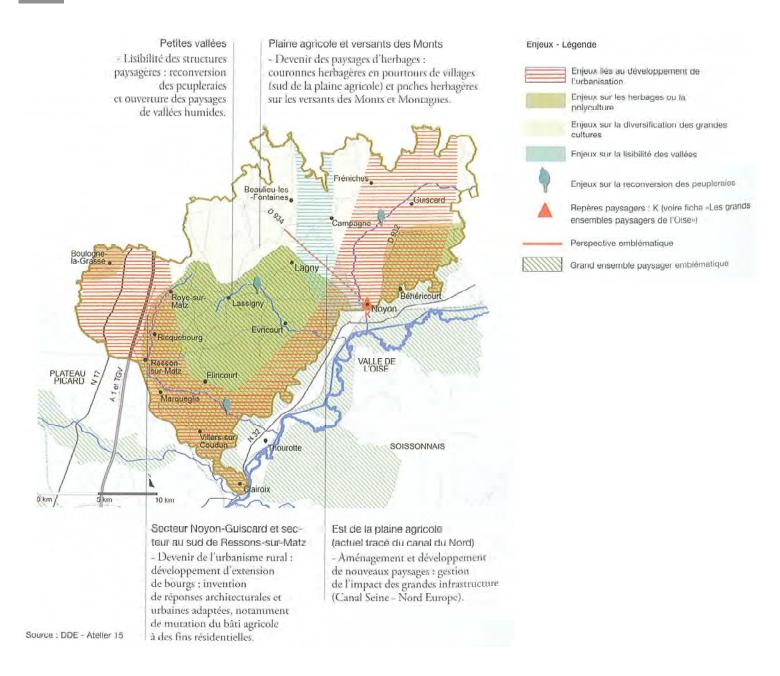
Château d'Orvillers-Sorel.





Statue du Poilu à Boulogne-la-Grasse.

Les paysages bâtis : les orientations



| | MONUMENT HISTORIQUE CONCERNE | TYPE ET DATE DE PROTECTION |
|--------------------------|--|---|
| COUDUN | Eglise | Classée le 22 mars 1924 |
| ELINCOURT STE MARGUERITE | Eglise | Classée le 22 octobre 1913 |
| GOURNAY SUR ARONDE | Monument Funéraire de Madame Jarry de Nancy | Inscrit le 14 septembre 1949 |
| MAREUIL LA MOTTE | Eglise | Classée le 26 décembre 1919 |
| MARGNY SUR MATZ | Eglise | Inscrite le 5 octobre 1970 |
| MONCHY HUMIERES | Eglise | Clasée le 25 mars 1920 |
| PLESSIS DE ROYE | Eglise | Classée le 24 décembre 1913 |
| RESSONS SUR MATZ | Eglise | Classée le 20 juillet 1912 |
| ROYE SUR MATZ | Eglise | classée le 22 octobre 1913 |
| THIESCOURT | Carrière du Chauffour Eglise | Inscrit le 23 novembre 1999 Classée le 11 janvier 1921 |

Le recours aux C.A.U.E. a été évoqué pour aider les communes dans leur projet d'aménagement. Les élus ont globalement constaté des difficultés croissantes dans l'instruction des autorisations de construire. L'appui éventuel d'un architecte-urbaniste à l'échelle du territoire est principalement souhaité par les petites communes éprouvant plus de difficultés dans la définition et la réalisation de documents ou de projets d'urbanisme, d'architecture ou de paysages.

4 - LE PATRIMOINE BÂTI

Le Pays des Sources présente un patrimoine bâti de qualité, même si le nombre d'édifices faisant l'objet d'un protection au titre des Monuments Historiques est restreint : 8 églises classées et 2 monuments inscrits, le château de Boulogne-la-Grasse en cours de classement.

Ce patrimoine bâti repose sur des édifices aux courants architecturaux divers (du XVIIème à la période de reconstruction après la Première Guerre Mondiale) et sont répartis de manière diffuse sur l'ensemble du territoire. Il s'agit notamment des châteaux, des églises, des manoirs, des carrières utilisées pendant la Grande Guerre.

D'autres lieux méritent aussi d'être valorisés et une attention particulière sur la gestion de leurs abords, tels que des moulins, des pigeonniers, des sites de mémoires de la guerre 14-18, des cimetières militaires.

A cela s'ajoute dans la plupart des communes, un petit patrimoine composé de lavoirs, de calvaires, de petits monuments ou vestiges archéologiques, et de festivités ou animations (jeux intervillages, fêtes traditionnelles, etc.), qui mériteraient d'être mis en valeur.

Le territoire ne compte aucun site classé ou inscrit.

Tendances en cours - Enjeux :

- Les espaces largement ouverts occupés par la grande culture présentent de fortes sensibilités paysagères au développement urbain.

<u>Enjeu</u>: réfléchir à des principes de traitement paysager des franges urbaines les plus concernées par des développements urbains significatifs.

- Les formes récentes de développement urbain (étirement des périmètres agglomérés, mutation en hameau ou secteur d'habitat des anciens corps de ferme isolés) tendent à porter atteinte aux grandes caractéristiques du paysage du Pays des Sources, voire à perturber le bon fonctionnement des exploitations agricoles se retrouvant enclavées dans les périmètres urbanisés des communes.

Enjeu: favoriser la réoccupation des bâtiments libres ou libérés, le remplissage des terrains plus utiles à l'activité agricole, situés au sein des trames urbaines déjà constituées, accompagner de mesures paysagères adaptées les extensions urbaines en frange des entités urbaines.

- La qualité du patrimoine bâti local est diffuse et assez peu protégée par des servitudes liées au Monuments historiques par exemple, donc d'autant plus soumise à des perturbations résultant d'opérations nouvelles peu intégrées.

<u>Enjeu</u>: identifier des sites à forts enjeux patrimoniaux sur lesquels des orientations adaptées à leur évolution pourraient être définies au SCOT.

<u>Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre</u>:

- La mise en valeur du patrimoine bâti conduit à s'interroger sur la généralisation de quelques principes architecturaux dans les secteurs où le patrimoine bâti est encore bien préservé. Des actions ou des outils peuvent être mobilisés dans ce sens : plaquette de recommandations architecturales et paysagère plus détaillée au regard des différentes composantes architecturales et paysagères du territoire, intervention sur des espaces publics présentant un fort intérêt, valorisation de la thématique de l'eau en tant que symbolique territoriale, etc.
- Sur les secteurs voués à connaître des évolutions importantes dans le cadre du PADD à définir, le SCOT peut fixer des principes d'aménagement paysagers visant à une bonne articulation entre espaces urbanisés ou urbanisables et milieux naturels ou agricoles. Identifier ces secteurs en fonction du projet retenu.